

## POLOGNE

### Priorités fondées sur des indicateurs

#### ► Réduire la propriété publique des entreprises (2005, 2007, 2009) et lever les obstacles à l'entrepreneuriat (2009)

**Recommandations** : accélérer le processus de privatisation et alléger les charges administratives des entreprises.

**Mesures prises** : les privatisations ont été lentes mais elles se sont récemment accélérées pour modérer l'augmentation du ratio dette/PIB. Les autorités ont réduit les obstacles à l'entrepreneuriat dernièrement, en mettant en place un guichet unique pour les nouvelles entreprises et en autorisant certaines entreprises à suspendre leurs activités si nécessaire.

#### Réformer le système de prélèvements et de prestations (2007, 2009)

**Recommandations** : réduire le coin fiscal et limiter l'accès aux régimes de pensions de retraite anticipée.

**Mesures prises** : entre 2007 et 2009, les coins fiscaux moyens et marginaux ont été réduits via des baisses des taux de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale, ainsi que la mise en place d'un crédit d'impôt pour enfants à charge. Fin 2008, le gouvernement a sensiblement durci les conditions d'accès aux régimes de retraite anticipée.

#### Améliorer l'efficacité du système d'enseignement (2007, 2009)

**Recommandations** : améliorer les prestations d'éducation préscolaire gratuite pour les enfants de 3 à 5 ans ; instaurer des droits de scolarité pour les étudiants à temps plein inscrits dans les établissements publics d'enseignement supérieur, tout en créant des régimes plus accessibles de bourses sous conditions de ressources et de prêts étudiants remboursables en fonction des revenus.

**Mesures prises** : aucune mesure importante n'a été prise.

#### Revoir les conditions d'accès aux régimes d'invalidité (2005)

**Recommandations** : appliquer une procédure de réévaluation plus stricte et régulière des titulaires de pensions d'invalidité.

**Mesures prises** : aucune mesure importante n'a été prise.

#### Réduire les obstacles aux prises de participation étrangères (2005)

**Recommandations** : relever la limite légale relative à la proportion d'actions d'entreprises nationales que peuvent acheter des investisseurs étrangers, et limiter l'utilisation des droits de vote spéciaux que l'État peut exercer en cas de tentative d'acquisition par des investisseurs étrangers.

**Mesures prises** : aucune mesure importante n'a été prise.

### Autres grandes priorités

#### Améliorer les infrastructures de transport, de communication et de logement (2005, 2007, 2009)

**Recommandations** : améliorer les infrastructures de transport et de communication ainsi que la planification urbaine.

**Mesures prises** : des mesures ont été adoptées, mais la vitesse d'absorption des financements en provenance de l'UE devrait être améliorée.

#### Réformer la politique du logement (2009)

**Recommandations** : rendre obligatoire la publication des plans de zonage par les communes, imposer l'ouverture de comptes bloqués pour protéger les acomptes versés par les acheteurs, et assouplir encore le régime de contrôle des loyers.

**Mesures prises** : un projet de loi a été préparé en vue de relancer le marché locatif en recourant à des incitations fiscales et en mettant en place un segment du marché moins protégé, caractérisé par une protection allégée des locataires et l'absence de contrôle des loyers.

#### Promouvoir la concurrence dans les services professionnels et les télécommunications (2007)

**Recommandations** : simplifier la réglementation des services professionnels et faciliter l'accès des tiers au réseau dans les télécommunications. Les conditions discriminatoires d'accès à l'infrastructure de l'opérateur historique demeurent un sérieux problème dans le domaine des services d'accès à haut débit à Internet.

**Mesures prises** : aucune initiative n'a été prise en ce qui concerne les services professionnels, mais les interventions des autorités de régulation ont nettement restreint le pouvoir monopolistique de l'opérateur historique de télécommunications.

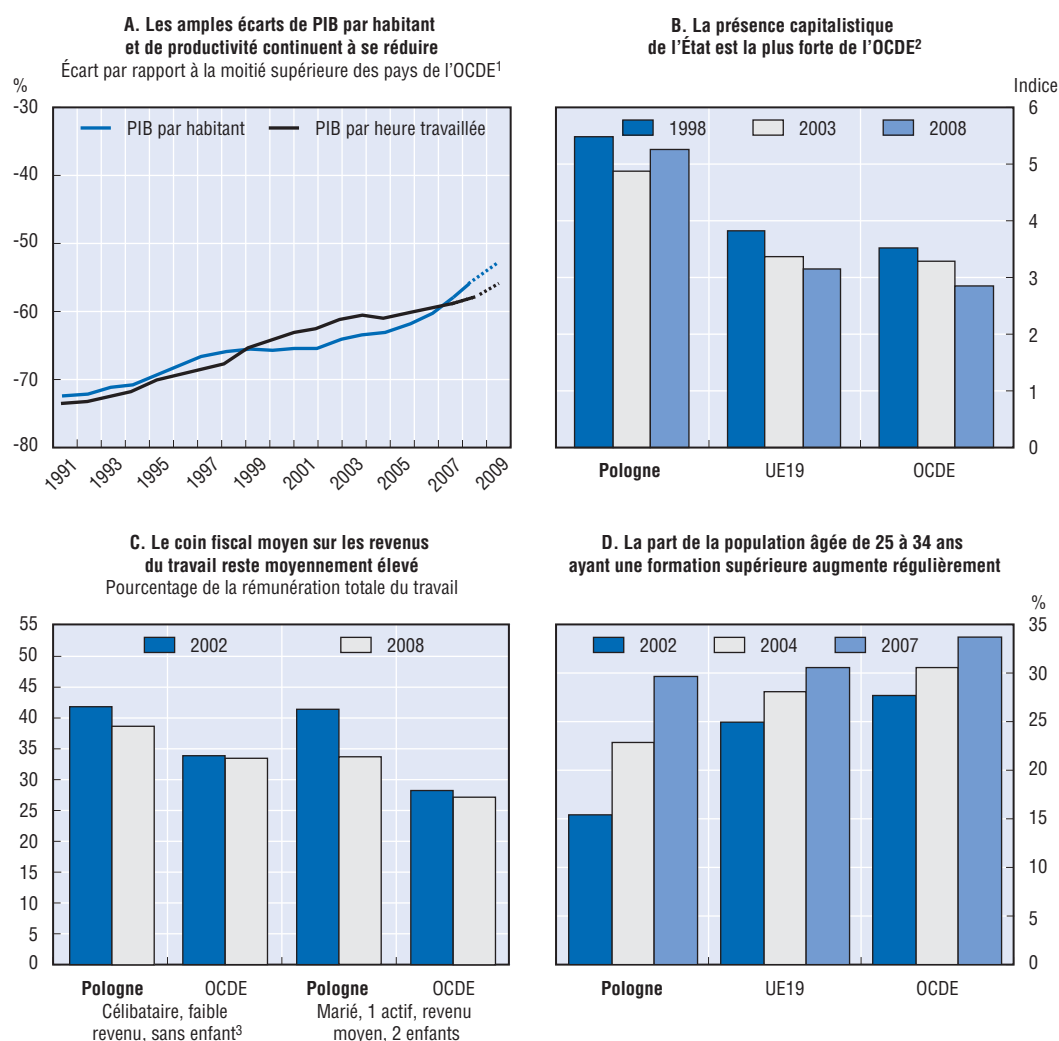
#### Réduire le coût minimum du travail (2005)

**Recommandations** : créer des prestations liées à l'exercice d'un emploi et veiller à ce que le salaire minimum n'augmente pas sensiblement par rapport au salaire moyen.

**Mesures prises** : le salaire minimum a augmenté de 14 % par rapport au salaire moyen depuis 2005, en raison de l'application d'une règle d'indexation et de hausses discrétionnaires supplémentaires en 2008 et 2009.


## POLOGNE

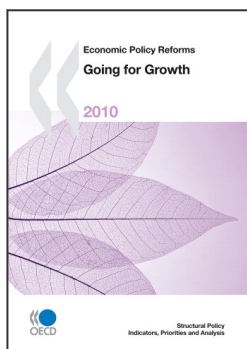
- Une forte croissance tendancielle a débouché sur une convergence du PIB par habitant, mais un ample écart subsiste en raison de la faible productivité de la main-d'œuvre.
- Dans les domaines prioritaires, les coins fiscaux sur les revenus du travail ont été abaissés, les conditions d'accès aux régimes de retraite anticipée et d'invalidité ont été durcies, et les obstacles à l'entrepreneuriat ont été réduits. Néanmoins, rien n'a été fait concernant les priorités que constituent l'amélioration de l'efficacité du système d'enseignement et la suppression des obstacles aux prises de participations étrangères. Dans d'autres domaines prioritaires, des progrès ont été accomplis en termes de modernisation de l'infrastructure de transport, mais la politique du logement et la réglementation des services professionnels n'ont pas été réformées, tandis que les hausses du coût minimum du travail en termes relatifs ont représenté un pas en arrière.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.
3. Un faible revenu correspond à deux tiers du salaire moyen.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* ; graphique C : OCDE, *Base de données sur les impôts sur les salaires* ; graphique D : OCDE (2009), *Regards sur l'éducation*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/811434064430>



Extrait de :  
**Economic Policy Reforms 2010**  
Going for Growth

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/growth-2010-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2010), « Pologne », dans *Economic Policy Reforms 2010 : Going for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/growth-2010-28-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).